



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## services bancaires

Question écrite n° 98659

### Texte de la question

M. Daniel Boisserie attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie et des finances, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire sur la restriction des services proposés par les établissements bancaires en particulier en zone rurale. Alors que plusieurs prestations gratuites permettaient notamment aux clients de retirer en toute sécurité sur leur compte bancaire, la tendance actuelle conduit à facturer cette opération *via* l'achat obligatoire d'une carte de retrait ou de paiement. Cet exemple illustre l'uniformisation des services proposés par les banques qui ne prennent par conséquent plus en compte les difficultés de leurs clients les plus fragiles. Il lui demande donc quelles mesures le Gouvernement pourrait prendre pour imposer une gamme minimale de prestations gratuites aux établissements bancaires pour les opérations les plus simples.

### Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Boisserie](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 98659

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire

**Ministère attributaire :** Économie

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 15 novembre 2016

**Question publiée au JO le :** [6 septembre 2016](#), page 7858

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)